

Plan 7.2.1

DÉLIMITATION DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Unité d'aménagement forestier
(MFFP)

011-52

012-51

012-52

Autre secteur d'intervention forestière

Convention de gestion
territoriale (MRC Rimouski-
Neigette)

Forêt d'enseignement et de
recherche Macpès (CÉGEP)

Seigneurie Nicolas-Riou
(SOLIFOR)

Limite administrative

Municipalité régionale de
comté

Municipale

Lac

Projection cartographique: MTM 6 système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.
Sources des données:
Base de données topographiques du Québec,
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
© Gouvernement du Québec.
© MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
DOCUMENT: 4-18_Plan_07-2-1.MXD imprimé le 2018-10-02 10:49

Préparé par:
Lucie Alice Côté
13 février 2018

Vérifié par:
Bernard Guimond

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 4-18
Adopté le 11 juillet 2018
En vigueur le 14 septembre 2018

